

aucun renseignement sur le volume de pétrole qui sera transporté quotidiennement le long de la côte du Pacifique, ni sur la destination des pétroliers.

Il faut être bien naïf, monsieur l'Orateur, pour croire que ce genre de renseignement n'est pas disponible. Ceux qui, en Alaska, ont emmagasiné les tuyaux en connaissent les dimensions et la capacité; ils savent combien de pétrole sera transporté par pétrolier. Prétendre qu'on ne peut dire aux hauts fonctionnaires canadiens combien de pétrole sera transporté, c'est tout simplement éluder les questions.

Il est temps que le gouvernement prenne cette question très au sérieux et prévoie des entretiens directs entre les ministres canadiens et leurs homologues américains. Le gouvernement devrait faire valoir des arguments propres à convaincre les autorités américaines qu'une route de pétroliers le long du Pacifique, de l'importance de celle qu'on envisage, constitue une menace non seulement pour l'industrie canadienne de la pêche mais également pour l'industrie américaine, non seulement pour les eaux côtières canadiennes mais pour les eaux américaines.

• (2.30 p.m.)

Je rappellerai au ministre qu'à deux reprises depuis un an, des députés de mon parti ont présenté des amendements à la loi sur la marine marchande du Canada demandant au gouvernement canadien d'établir une zone de contrôle de la pollution de 100 milles au large de la côte du Pacifique, tout comme le Parlement l'a fait il y a plus d'un an à l'égard de l'Arctique. Il est temps, je pense, de tenir aux autorités américaines un langage énergique et précis, de leur dire que nous voulons qu'il soit mis fin à ce programme, sinon nous entendons prendre les mesures nécessaires pour protéger les eaux côtières du Canada.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, la question soulevée est brûlante d'actualité. J'arrive tout juste d'un voyage en Colombie-Britannique, et cette question du transport du pétrole depuis l'Alaska jusqu'aux États-Unis crée actuellement une atmosphère d'inquiétude parmi la population de la Colombie-Britannique. J'ai eu l'occasion de rencontrer des représentants d'associations de pêcheurs et de compagnies, de même que des pêcheurs, et partout on semble très inquiet au sujet du transport de l'huile. Nous constatons, nous aussi, que le gouvernement ne manifeste aucune hâte à assurer la population de la Colombie-Britannique qu'il est possible de conclure une entente quelconque avec les États-Unis, en vue d'éliminer tout danger de pollution des eaux de l'océan Pacifique. Au fait, si, un jour, ces eaux devenaient polluées, il en serait fait des pêcheries de la Colombie-Britannique.

Monsieur l'Orateur, je disais que la Colombie-Britannique s'inquiétait de la situation, et je crois que les États-Unis devraient avoir la courtoisie d'y regarder à deux fois avant d'entreprendre des activités qui contribueraient à polluer davantage les eaux de l'océan Pacifique. Comme je le disais tantôt, le gouvernement n'a manifesté aucune hâte à dévoiler les conclusions des entretiens qu'il a eus avec les États-Unis. Il est urgent, à mon sens, que nous, les députés, sachions à quoi nous en tenir.

[Mr. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles).]

Par surcroît, il importe que la population de la Colombie-Britannique, à titre de province canadienne, ait l'assurance que les États-Unis respecteront nos eaux territoriales et seront tenus responsables de toute pollution éventuelle de nos eaux par le transport du pétrole de l'Alaska sur des navires américains.

J'invite le gouvernement à faire vite et à assurer la Colombie-Britannique et le Parlement que nos droits seront respectés, lorsque les ententes interviendront entre le gouvernement des États-Unis et celui du Canada.

[Traduction]

M. l'Orateur: La Chambre revient maintenant à la période des questions.

QUESTIONS ORALES

LE PÉTROLE

LE PROJET DE PIPE-LINE TRANSALASKIEN—L'ADOPTION DU TRACÉ ET L'ÉVALUATION DES RISQUES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je m'adresser de nouveau au premier ministre suppléant? Pourrait-il nous dire si le gouvernement du Canada songe à demander aux autorités américaines l'assurance que celles-ci n'approuveront pas le tracé du pipe-line transalaskien avant que les dangers qu'elles comporte n'aient été pleinement évalués?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Oui, monsieur l'Orateur, c'est là le but de toutes nos instances auprès du gouvernement des États-Unis.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puis-je poser au premier ministre suppléant une question directe dans l'espoir de recevoir une réponse directe? Le gouvernement du Canada a-t-il demandé directement au gouvernement des États-Unis de ne pas prendre de décision relativement à la route du pipe-line transalaskien tant que les dangers n'auront pas été évalués? La demande a-t-elle été faite et, si oui, quelle réponse a-t-on reçue? Si la demande n'a pas été faite, le sera-t-elle et à quel échelon?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne sais pas si c'est là une question ou une série de questions. Je proposerais au ministre de répondre aussi brièvement que possible car il nous faut passer à une autre question.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, des audiences sont maintenant en cours au sujet de la construction du pipe-line transalaskien et le gouvernement des États-Unis n'a pas encore reçu le rapport de l'organisme consultatif qui le conseille. C'est une de mes raisons pour considérer très souhaitable la connaissance de tous les risques que comporte la construction du pipe-line avant que le gouvernement américain prenne de décision. C'est aussi pourquoi j'ai répondu à la première question que c'est le but de nos instances. Quant à savoir si nous devrions chercher à obtenir que les États-Unis s'engagent à ne prendre aucune décision tant que nous n'aurons pas obtenu satisfaction, j'espère qu'il en sera ainsi sans pouvoir, bien entendu, le garantir.